Charte

En adhérant à l’association APAMSIC (Association pour la Promotion des Applications Mobiles et Sites Internet de Confiance) , chaque membre adhère aux objectifs de l’association et s’engage à respecter la charte d’éthique et d’utilisation de l’association, condition de leur admission.

APAMSIC est une association loi 1901 immatriculée le [à compléter] 2018 à la Préfecture du [à compléter] sous le numéro [à compléter], qui coordonne le programme et le label « Applications et Sites Internet de Confiance » en France. Elle a été créée par des professionnels du droit et des technologies de l’information, dont plusieurs Professeurs de Droit, pour faire connaître et développer les pratiques de conformité en France, comme le recommande la CNIL et le Contrôleur Européen à la Protection des Données au niveau européen.

L'association a pour objet d'améliorer l'information des personnes utilisant des applications mobiles et des sites internet et de permettre aux personnes concernées, utilisateurs et clients, de développer leur confiance dans leur navigation sur internet et la mise à disposition de leurs données personnelles.

**AMBITIONS COMMUNES**

La révolution numérique a placé en quelques années l’Internet et les technologies de l’information au cœur de la stratégie des entreprises.

Protection, sécurisation, accompagnement, développement et valorisation durable des entreprises, de leurs marques et de leurs actifs incorporels sur Internet, et plus particulièrement sur les réseaux sociaux, sont désormais des enjeux majeurs pour toutes les entreprises pour une valorisation durable, responsable et éthique.

Chaque membre de l’association s’engage à :

1. la formalisation d’une vision stratégique et éthique de la protection des données et de la vie privée, qui devra être facilement accessible sur ses applications mobiles et sites internet ;
2. être en mesure de démontrer sa conformité à cette vision.

**PROFESSIONNALISME ET RESPECT DU CLIENT et de l’utilisateur**

Les membres de l’association inscrivent la conception, la réalisation, la gestion et l'évaluation de leurs actions dans un professionnalisme exigeant.

Ils s’engagent à ce que les données à caractère personnel de leurs utilisateurs et clients soient :

1. traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée (licéité, loyauté, transparence);
2. collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités; le traitement ultérieur à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques n'est pas considéré, comme incompatible avec les finalités initiales (limitation des finalités);
3. adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (minimisation des données);
4. exactes et, si nécessaire, tenues à jour; toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour que les données à caractère personnel qui sont inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder (exactitude);
5. conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées; les données à caractère personnel peuvent être conservées pour des durées plus longues dans la mesure où elles seront traitées exclusivement à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques, pour autant que soient mises en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées requises par le présent règlement afin de garantir les droits et libertés de la personne concernée (limitation de la conservation);
6. traitées de façon à garantir une sécurité appropriée des données à caractère personnel, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées (intégrité et confidentialité);

Ils s’engagent dans une démarche d’obtention du label AMSIC (Applications et Sites Internet de Confiance). L’obtention de ce label sera lié à la capacité du responsable de l’application et/ou du site en charge du traitement des données de démontrer le respect des principes évoqués ci-dessus.

**TRANSPARENCE**

Les membres s'engagent, vis à vis de leurs clients et utilisateurs comme de leurs partenaires, à appliquer la transparence et favoriser l’information concernant leur respect des règlementations en vigueur, et à se doter de toutes les garanties visant à apporter la preuve de leur bonne gestion.

**RESPECT DE LA LEGISLATION**

Le respect des législations nationales et des conventions internationales sont une obligation pour les membres. Dans leurs activités et dans celles de leurs prestataires ou sous-traitants, les membres s’assurent qu’un comportement éthique soit respecté, tenant compte du contexte, notamment social et environnemental, dans lequel s’inscrit cette activité. Chaque membre s’engage à avoir un souci permanent de responsabilité et d’intégrité.

**SECURITE ET QUALITE DES SERVICES**

Les membres du réseau s’engagent à prescrire des services  qui ont prouvé leur efficacité, leur qualité et leur sécurité. Dans leurs activités et dans celles de leurs prestataires ou sous-traitants, les membres s’assurent systématiquement qu’un travail de qualité est effectué dans le respect des lois, des normes en vigueur et des règles de l’art.

L’association a vocation à regrouper et rechercher l'ensemble des compétences permettant la mise en œuvre des ambitions communes.